



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-neuf février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 13 février 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET,

MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Régis RIVET, Claude-Anthony CRUCEREY, Thomas COLIN,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES:

Mmes: Martine MOINE, Aurore AIGNELOT et M Jean-Marc MEUTERLOS.

ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Christophe SIRGUEY.

Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2018 du budget communal tel que présenté par Monsieur le Trésorier.

II. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

M Christian NOLY, 1^{er} adjoint, ayant été désigné pour présider la séance et Mme Nicole MILESI, Maire, ayant quitté la salle, le Conseil municipal approuve les comptes administratifs du budget communal et annexes (Eau et assainissement) conformes en tous points aux comptes de gestion précédemment votés.

III. REVISION DE LOYER

Le montant du loyer du local commercial situé 16 Grande Rue le montant du loyer est fixé, à compter du 1^{er} avril 2019 à 600.00€

IV. APPROBATION DES TRAVAUX EN FORET

Les travaux sylvicoles proposés seront réalisés par l'ONF pour un montant 9 660.00€

V. AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET COMMUNAL

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2018 de la façon suivante:

- Chap 001 129 994.44 € déficit d'investissement
- Compte 1068 173 174.44 €
- Chap 002 101 955.51 € excédent de fonctionnement

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le seize mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 11h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 13 mars 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE, Aurore AIGNELOT

MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS.

ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Christophe SIRGUEY, Claude-Anthony CRUCEREY, Thomas COLIN,

PROCURATION:

Mme Marie-Noëlle CHARLES (absente excusée) donne procuration à Mme Nicole MILESI

Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

1. TRAVAUX DU GYMNASÉ - ATTRIBUTION DU LOT DE DESAMIANTAGE

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2018 approuvant le lancement du projet de rénovation du gymnase de la commune de Fretigney-et-Velloreille,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 15 février 2019 dont l'objet était : "Réhabilitation du gymnase de Fretigney-et-Velloreille - Lot 1 Désamiantage"

Madame le Maire indique que la Commission Travaux s'est réunie le 12 mars 2019 pour l'ouverture des plis.

Après avoir pris connaissance du résultat de l'ouverture des plis, le Conseil Municipal

- **Décide** de retenir pour la mission de désamiantage des travaux de réhabilitation du gymnase l'entreprise JPL Agencement sise à DEVECEY (25870):
 - Tranche ferme pour un montant de 32 232.00 € HT
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document relatif à ce dossier.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget.